

PREAVIS MUNICIPAL 04/2026

concernant les comptes et la gestion 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les comptes 2025 établis selon le Règlement sur la comptabilité des Communes.

Les comptes ont été présentés à la Commission de gestion les 28 avril et 19 mai 2025, révisés par notre fiduciaire le 7 mai 2025 et adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 2 juin 2026.

Sommaire du préavis :

- I. Introduction
- II. Rapport
- III. Conclusion
- IV. Décision

Annexes :

- I. Principaux écarts
- II. Tableau des investissements
- III. Évolution des fonds de réserve
- IV. Impôts
- V. Masse salariale

Les documents qui vous sont remis avec ce préavis sont les suivants :

- Le rapport de gestion de la Municipalité pour 2025
- Les comptes 2025
- Le bilan

I. Introduction

L'exercice 2025 se solde par **un excédent de revenu de CHF 439'617.52** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'227'537. Ce budget ne prenait toutefois pas en considération le revenu exceptionnel de la vente du centre sportif à ARSCO (2,3 millions pour Coppet et Commugny). Le résultat est ainsi bien meilleur que la prévision budgétaire (différence de CHF 1'667'154.52) et **la marge d'autofinancement** pour cette année comptable se monte à **CHF 1'682'834.60**.

La vente du centre sportif améliore donc ponctuellement la marge brute d'autofinancement par la comptabilisation d'un produit exceptionnel de CHF 1'150'000 (pour rappel, cette infrastructure était totalement amortie). Cette amélioration demeure toutefois essentiellement comptable et n'a qu'un effet limité sur notre trésorerie, le prix de vente étant encaissé de manière échelonnée jusqu'en 2038.

II. Rapport

Principaux écarts (annexe I) :

Le tableau des écarts permet de mieux cerner les raisons de la différence entre notre budget et les comptes 2025.

Bien que de nombreuses charges soient moins importantes que prévu (en particulier celles de l'APEJ), l'écart principal provient de la facture cantonale (péréquation directe) plus élevée d'environ 1,5 million en raison des excellents résultats au niveau des revenus fiscaux.

À cela s'ajoutent des amortissements supplémentaires ainsi que divers autres postes portant le total de ces écarts à près de 1,8 million.

Pour ce qui est des écarts au niveau des revenus, deux postes principaux sont à retenir, soit les revenus fiscaux et la vente du centre sportif à ARSCO.

D'autres écarts moins significatifs, tant au niveau des économies que des dépenses, figurent également dans cette annexe.

Le bilan de cette liste d'écarts est de +1,5 million et représente ainsi une justification de plus de **90%** de la différence entre notre budget et les comptes 2025.

Investissements (annexe II) :

En 2025, trois nouveaux investissements ont été votés :

- 1) Préavis 01/2025 pour l'étude énergétique du complexe scolaire pour un montant de **CHF 362'000**.
- 2) Préavis 07/2025 pour l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine pour un montant de **CHF 331'500**.
- 3) Préavis 10/2025 pour la rénovation énergétique du complexe scolaire (suite du préavis no 01/2025) pour un montant de **CHF 7'800'000**.

Les amortissements sur les investissements se montent à **CHF 1'026'413.50** (en prenant compte du prélèvement sur réserve de CHF 520'500 pour le préavis 11/2023) alors que les amortissements complémentaires de **CHF 934'680.24** se rapportent aux diverses suppressions d'investissements obsolètes en lien avec la rénovation de l'école, de la maison de commune ainsi que du bâtiment de la laiterie.

Fonds de réserve (annexe III) :

Le fonds pour ordures ménagères et déchets permet de répondre à l'obligation d'équilibrer les comptes 45. Cette année nous avons prélevé **CHF 45'787.07**.

Cela démontre par ailleurs que notre taxe ordure ménagère ne suffit plus à couvrir nos frais actuels.

Le fonds de réserve pour projets futurs a été utilisé pour un total de **CHF 520'500**. Ce prélèvement a permis d'amortir une partie de l'investissement du préavis 11/2023 pour le réaménagement de la Vy-des-Mores. Le solde de **CHF 309'271,36** sera « absorbé » en 2026 par l'investissement du préavis 07/2025, avant l'entrée en vigueur de MCH2.

La provision pour risques débiteurs est en diminution de **CHF 7'414.27**. Cette provision concerne surtout les impôts et n'est pas maîtrisable au niveau de la Commune.

La réserve pour études des transports régionaux a été créée en 2024 pour un montant de **CHF 268'470** (préavis 08/2023). Elle concerne la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon. Cette réserve sera dissoute sur dix ans avec un prélèvement de **CHF 26'847** par année.

Le fonds pour le cimetière a été utilisé dans sa totalité cette année, à savoir, pour un montant de **CHF 37'500** (préavis 02/2024).

Le fonds pour les loisirs et activités récréatives a été utilisé dans sa totalité selon la demande de LARC pour un total de **CHF 64'000** (préavis 05/2025).

Le fonds pour personnes âgées dans le besoin a été utilisé pour un montant de **CHF 30'819.70**. Le solde de **CHF 44'180,30** sera utilisé en 2026 avant l'entrée en vigueur de MCH2.

Le fonds Hermenjat est un nouveau fonds qui nous a été remis en 2025 par les membres de l'ancienne Commission scolaire et qui, selon l'origine de sa création, est destiné aux élèves de l'école de Commugny. Nous avons utilisé une partie de ce fonds pour le Noël des enfants pour un montant de **CHF 6'512.22**. Le solde de **CHF 14'901,38** sera utilisé en 2026 avant l'entrée en vigueur de MCH2.

Impôts et charges fiscales (annexe IV) :

En 2025, les recettes fiscales brutes ont été largement supérieures à celles de 2024 (**+ CHF 2'210'466**). Selon les informations que nous avons pu obtenir du canton, il s'agit surtout de rattrapages (litiges) sur les dernières années (en particulier 2018-2019). Il conviendra de ne pas considérer ces recettes exceptionnelles comme récurrentes pour les années futures.

Les charges cantonales (participation à la cohésion sociale, péréquation directe et facture policière) s'élèvent à **CHF 14'262'630** soit **CHF 1'930'507** de plus que 2024. Cette différence s'explique par les recettes fiscales exceptionnelles mentionnées plus haut. Pour notre Commune, les charges cantonales en 2025 représentent donc **68 %** de nos recettes fiscales.

Masse salariale (annexe V) :

Au cours de l'année 2025, les frais de personnels ont été maîtrisés comme le démontre le tableau récapitulatif de la masse salariale. Nous avons engagé une gestionnaire de projet afin de répondre aux besoins spécifiques de coordination dans le cadre des projets, permettant ainsi d'optimiser les ressources et de réduire les coûts liés aux mandats externes.

Un départ à la retraite a eu lieu et son remplacement s'est déroulé comme prévu.

Nous avons malheureusement eu à gérer plusieurs cas d'absences, dont certaines de longue durée, avec pour conséquence un recours à des prestations externes ou de l'engagement temporaire. Les remboursements des assurances ont permis de limiter l'impact financier de ces absences sur notre exercice comptable (remboursement de **CHF 69'734**).

Un nouvel apprenti a été engagé au service de la voirie et, afin de soulager le personnel de la déchetterie, nous avons également décidé d'engager des étudiants en renfort le samedi.

Grâce à cette gestion rigoureuse des ressources humaines, une **économie de CHF 44'896** a pu être réalisée, ce qui représente environ **1.90%** du budget alloué à la masse salariale.

III. Conclusion

En conclusion, les comptes 2025 se terminent avec un excédent de revenus de **CHF 439'617.52**.

IV. Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance du 2 juin 2026, prie le Conseil communal, après avoir :

- Vu le préavis municipal 04/2026
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion, sur la gestion et les comptes 2025,
- Décide d'accepter le rapport de gestion 2025,
 d'accepter les comptes 2025 tels que présentés,
 de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion pour l'exercice 2025.

Commugny, le 2 juin 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma



ANNEXES



Principaux écarts entre budget et comptes 2025

	Comptes 2025	Budget 2025	Différence	Comptes
Charges				
Péréquation directe	10'894'406	9'435'229	1'459'179	220.3520; 220.4520
Amortissements supplémentaires	934'680	0	934'680	350.3321; 351.3321 et 356.3321
APEJ	2'475'744	2'738'526	262'782	150.3523; 510.3522; 520.3522; 710.3525
Frais perception des impôts	383'039	215'000	168'039	210.3XXX
Honoraires	531'231	637'550	106'319	0.3185
Entretien des bâtiments	208'372	299'400	91'029	3141
Transports publics	240'958	309'257	68'299	180.XXXX
Amortissements obligatoires	388'794	449'332	60'539	3311; 3312
Masse salariale	2'314'074	2'358'970	44'896	Selon tableau de masse salariale
Achat de machine	16'897	45'000	28'103	430.3114
Réception et manifestations	74'009	99'000	24'991	110.3170;
Electricité, chauffage	184'709	208'050	23'341	0.3120
Entretien du réseau routier et signalisation	157'432	179'500	22'068	430.3142; 430.3143
Ordures ménagères transport	80'556	100'000	19'444	450.31882
Pot commun	115'629	131'805	16'176	150.3651
Facture sociale (PCS)	2'889'717	2'904'725	15'008	720.3515;
Participation police	478'505	492'321	13'816	610.3511
Participation à la déchetterie	267'863	278'241	10'378	450.35262
Total des écarts des charges			1'754'708.86	
Revenus				
Revenus Fiscaux	21'268'687	19'271'000	1'997'687	210.4XX;
Vente Centre sportif	1'150'000	0	1'150'000	170.4359
Dissolution du fonds de réserve du Centre sportif	96'466	50'000	46'466	170.4523
Remboursement sinistre école	33'585	0	33'585	351.436
Rétrocession taxe au sac	123'611	100'000	23'611	450.4343
Location salle	31'480	20'000	11'480	353.4271
Total des écarts des revenus			3'262'829	

Dans nos prévisions, le budget était déficitaire de CHF 1'227'537 alors que nous avons terminé l'année avec un excédent de revenu de CHF 439'618.-
La différence entre budget et compte est donc de CHF 1'667'155.-

Total des écarts des charges			1'754'709	
Total des écarts des revenus			3'262'829	
Bilan des écarts			1'508'120	
			90.5%	

Les écarts des comptes listés ci-dessus, expliquent plus du 90% de la différence entre le budget et les comptes 2025.

Tableau des investissements au 31.12.2025



commugny

Préavis no	Resp.	Compte d'investissement	PA / PF	Compte au bilan	Libellé	Credit voté	Coût réel	En dépassement / non utilisé	Solde au 1.1.2025	Dépenses au 31.12.2025	Recettes au 31.12.2025	Amortissements 2025	Amortissements complémentaires	Prélèvement sur réserves 2025	Solde au 31.12.2025
Patrimoine financier															
n/a		n/a	PF	9123.01	Bâtiment de la Laiterie	n/a	n/a	n/a	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
n/a		n/a	PF	9120.01	Titres	n/a	n/a	n/a	196'602.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	196'602.50
Patrimoine administratif - Terminés															
n/a		n/a	PA	9143.00	Immeubles et terrains amortis	n/a	n/a	n/a	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
n/a		n/a	PA	9143.01	Terrain - Bois de la Mette	n/a	n/a	n/a	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00
12/2009		357 + 358	PA	9143.47	Construction du SAC	3'321'321.00	3'775'944.60	454'623.60	11'23'541.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	997'570.00
07/2011		350	PA	9143.50	Transformation intérieur maison de commune	1'033'333.00	1'009'032.20	24'300.80	385'750.00	0.00	0.00	125'971.00	0.00	0.00	0.00
13/2014		450	PA	9141.22	Construction d'une déchetterie	2'355'000.00	1'942'960.19	412'039.81	565'400.00	0.00	0.00	51'970.00	333'780.00	0.00	0.00
04/2015		352	PA	9170.02	Assainissement du Stand de Tir	42'422.00	213'004.78	170'582.78	17'800.00	0.00	0.00	26'960.00	0.00	0.00	538'440.00
06/2015		351	PA	9143.07	Rénovation appartements centre scolaire	545'000.00	417'697.47	127'302.53	292'350.00	0.00	0.00	890.00	0.00	0.00	16'910.00
07/2015		351	PA	9143.08	Rénovation intérieure du centre scolaire	72'000.00	58'311.45	13'688.55	38'900.00	0.00	0.00	13'930.00	278'420.00	0.00	0.00
03/2016		356	PA	9143.09	Rénovation bâtiment de la laiterie	188'000.00	194'010.56	6'010.56	142'200.00	0.00	0.00	1'940.00	36'960.00	0.00	0.00
08/2016		430	PA	9141.24	Réfection route de Genève RC 2-B	607'600.00	342'505.80	265'094.20	161'700.00	0.00	0.00	7'420.00	135'719.00	0.00	1.00
02/2017		430	PA	9146.04	Achat d'un tracteur pour la Voirie	57'900.00	51'000.00	6'900.00	10'200.00	0.00	0.00	5'100.00	0.00	0.00	154'280.00
07/2017		354	PA	9141.25	Aménagement parc central	1'416'000.00	1'625'118.15	209'118.15	1'238'952.00	0.00	0.00	5'100.00	0.00	0.00	5'100.00
09/2017		430	PA	9141.26	Réfection route Coppeet-Commugny	382'000.00	181'170.10	200'829.90	51'926.00	0.00	0.00	10'391.00	0.00	0.00	1'184'490.00
05/2018		430.501.0518	PA	9141.27	Réaménagement carrefour RC 2-B-P	325'000.00	329'094.80	4'094.80	263'275.40	0.00	0.00	21'940.00	0.00	0.00	241'335.40
03/2019		356.503.0319	PA	9143.1	Remplacement du chauffage bâtiment de la Laiterie	25'000.00	23'621.35	1'378.65	17'712.00	0.00	0.00	1'182.00	16'530.00	0.00	0.00
06/2019		430.501.0619	PA	9141.28	Réfection RC 6-C-5	506'200.00	356'058.75	150'141.25	187'607.50	0.00	0.00	15'635.00	0.00	0.00	171'972.50
01/2020		430.501.0120	PA	9141.29	Réaménagement carrefour RC 2-B-P	653'000.00	462'977.89	190'022.11	432'112.70	0.00	0.00	15'440.00	0.00	0.00	416'672.70
03/2020		353.503.0320	PA	9143.11	Réfection du sol de la salle communale	53'150.00	57'322.60	4'172.60	40'124.80	0.00	0.00	5'735.00	0.00	0.00	34'389.80
10/2021	FDG	357/358.503.1021	PA	9143.12	Remplacement des portes d'entrée du bâtiment SAC	56'930.80	56'930.80	0.00	45'544.64	0.00	0.00	1'900.00	0.00	0.00	43'644.64
01/2022	CSC	430.501.0122	PA	9141.31	Réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex	633'200.00	530'410.25	102'789.75	117'924.29	0.00	0.00	4'212.00	0.00	0.00	113'712.29
03/2022	FDG	351.503.0322	PA	9143.13	Réfection de l'événement du toit de la salle de gymnastique	234'300.00	152'304.90	81'995.10	142'151.24	0.00	0.00	8'880.00	0.00	0.00	0.00
04/2023	CSC	430.506.0423	PA	9146.05	Achat d'un transporteur électrique pour le service communal	60'200.00	60'200.00	0.00	36'120.00	0.00	0.00	12'040.00	133'271.24	0.00	0.00
07/2022	CLO	190.589.0722	PA	9170.04	Sécurité et amélioration infrastructure informatique	320'000.00	331'439.70	11'439.70	290'009.74	0.00	0.00	41'430.00	0.00	0.00	24'080.00
08/2022	FDG	350/351/353.503.0822	PA	9143.15	Mise en conformité centre scolaire, maison de commune et salle communale	167'310.00	166'546.10	763.90	166'546.10	0.00	0.00	5'551.50	0.00	0.00	248'579.74
02/2024	CSC	440.503.0224	PA	9143.52	Réaménagement parlieu du cimetière	322'000.00	292'620.35	29'379.65	300'987.00	-8'366.65	0.00	46'004.00	0.00	0.00	160'994.60
03/2025	NHE	430.506.0325	PA	9146.06	Achat de deux véhicules électriques avec bornes de recharge	106'100.00	105'238.55	861.45	0.00	105'616.90	0.00	21'050.00	0.00	0.00	246'616.35
Patrimoine administratif - En cours															
10/2019	CLO	420.589.1019	PA	9170.03	Révision PGA + règlement communal PGA et police des constructions	101'000.00			247'604.65	12'961.30	0.00	0.00	0.00	0.00	260'565.95
01/2024	CLO	420.589.1019	PA	9170.03	Demande de crédit complémentaire pour la révision du PACom	231'000.00									
11/2023	CSC	430.501.1123	PA	9141.33	Réaménagement de la Vy-des-Mores	1'497'200.00			708'840.30	713'492.84	0.00	520'500.00	0.00	520'500.00	901'833.14
05/2024	CSC	430.501.0524	PA	9141.34	Réfection des chaussées du chemin de la Fin, Riendet et Barrauraz	370'000.00			92'570.35	243'771.00	0.00	0.00	0.00	0.00	336'341.35
11/20224	CLO	350.503.1124	PA	9143.53	Mise aux normes AEA de la Maison de Commune	120'550.00			2'702.50	113'249.15	0.00	0.00	0.00	0.00	115'951.65
07/2025	CSC	430.501.0725	PA	9141.35	Adaptation de l'arrêt de bus "Commugny centre" et sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine	331'500.00			0.00	2'460.55	0.00	0.00	0.00	0.00	2'460.55
01/2025	FDG	351.503.0125	PA	9143.17	Etude et Rénovation énergétique du complexe scolaire	8'162'000.00			0.00	235'902.31	0.00	0.00	0.00	0.00	235'902.31
10/2025									7'936'556.70	1'419'087.40	0.00	1'026'413.50	934'680.24	558'000.00	6'794'550.36

Annexe III
Évolution des fonds de réserve

No	Libellé	C2025	Attributions	Prélèvements	C2024
92 Passif		1'303'403.86	21'413.60	739'380.26	2'021'370.52
928 Financements spéciaux et fonds de réserve		1'303'403.86			2'021'370.52
9280 Fonds alimentés par des recettes affectées		188'192.09			219'077.78
9280.04	Fonds pour ordures ménagères et déchets	173'290.71		45'787.07	219'077.78
9280.05	Fonds Hermenjat - cadeaux élèves de l'école de Commugny	14'901.38	21'413.60	6'512.22	0.00
9282 Fonds de réserve		1'115'211.77			1'802'292.74
9282.02	Réserve pour projets futurs	309'271.36		520'500.00	829'771.36
9282.05	Provision pour risques débiteurs	530'784.11		7'414.27	538'198.38
9282.06	Réserve pour études transports régionaux	214'776.00		26'847.00	241'623.00
9282.11	Fonds pour les loisirs et activités récréatives	0.00		64'000.00	64'000.00
9282.12	Fonds pour le cimetière	0.00		37'500.00	37'500.00
9282.13	Fonds pour plantation arbres	16'200.00			16'200.00
9282.14	Fonds pour personnes âgées dans le besoin	44'180.30		30'819.70	75'000.00

TJO: 01.06.2026



commugny

Recettes fiscales

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts sur le revenu	11'965'545.85	11'537'416.92	10'413'691.77	11'949'961.24	13'338'996.95	11'880'116.97	13'230'486.63	14'328'747.30
Impôts sur la fortune	2'551'790.99	2'179'997.88	2'460'536.01	2'581'634.71	2'802'778.37	1'844'477.16	2'278'726.84	3'427'968.97
Impôts foncier	1'131'460.95	1'139'879.80	1'183'990.30	1'241'659.70	1'274'038.50	1'315'559.20	1'350'309.75	1'365'195.10
Droits de mutations	571'311.75	714'705.85	734'368.50	1'095'794.30	1'125'448.45	729'802.70	614'643.35	928'319.75
Impôts sur les successions et donations	247'013.40	-	-	56'023.80	-	246'848.70	56'100.00	4'653.00
Impôts sur les gains immobiliers	498'530.35	659'573.50	525'442.60	1'039'147.95	1'238'976.95	569'141.60	984'291.35	613'418.65
Autres impôts (impôts source, impôts chiens, intérêts moratoires...)	773'080.34	560'541.75	614'921.74	584'439.87	524'800.22	514'020.23	543'662.79	600'384.00
Total des recettes fiscales brutes	17'738'733.63	16'792'115.70	15'932'950.92	18'548'661.57	20'305'039.44	17'099'966.56	19'058'220.71	21'268'686.77

Frais de perception des impôts	121'192.27	106'840.03	118'269.67	113'315.07	112'934.45	144'962.99	133'805.62	212'169.54
Imputation forfaitaire sur impôts	6'033.73	162'910.27	142'906.37	30'955.25	25'925.59	31'136.63	76'106.69	51'117.56
Intérêts rémunérateurs + Défalctions	49'007.02	118'882.94	71'181.87	-3'416.22	21'177.21	72'347.82	58'280.69	119'751.53
Total des charges sur recettes fiscales	176'233.02	388'633.24	332'357.91	140'854.10	160'037.25	248'447.44	268'193.00	383'038.63

Total des recettes fiscales nettes	17'562'500.61	16'403'482.46	15'600'593.01	18'407'807.47	20'145'002.19	16'851'519.12	18'790'027.71	20'885'648.14
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Factures cantonales

Participation à la cohésion sociale	7'302'487.00	6'647'683.00	5'907'232.00	7'158'306.00	7'924'751.00	5'869'043.00	6'815'213.00	2'889'717.00
Péréquation directe brut	4'794'390.00	5'097'127.00	4'963'385.00	5'385'485.00	5'867'041.00	5'100'918.00	5'783'057.00	11'762'139.00
- Compensation population	-758'674.00	-806'285.00	-936'556.00	-869'126.00	-872'504.00	-863'098.00	-872'450.00	-867'731.00
Péréquation directe net	4'035'716.00	4'290'842.00	4'026'829.00	4'516'359.00	4'994'537.00	4'237'820.00	4'910'607.00	10'894'408.00
Facture Policière	560'353.00	563'470.00	563'701.00	602'463.00	627'303.00	570'674.00	606'303.00	478'505.00
Total des charges cantonales	11'898'556.00	11'501'995.00	10'497'762.00	12'277'128.00	13'546'591.00	10'677'537.00	12'332'123.00	14'262'630.00

Revenus nets	5'663'944.61	4'901'487.46	5'102'831.01	6'130'679.47	6'598'411.19	6'173'982.12	6'457'904.71	6'623'018.14
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

% des charges cantonales sur recettes fiscales nettes	68%	70%	67%	67%	67%	63%	66%	68%
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Moyenne BN nets (5 ans)	6'396'799.13
Pourcentage moyen (5 ans)	66%

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants	2935	2997	3001	2989	2993	2987	2968
Taux d'impôt	57%	55.5%	55.5%	57%	57%	57%	57%
Valeur d'un point d'impôt	82.30	78.50	89.20	96.40	81.72	98.67	116.67
Point d'impôt	241'616.40	235'162.70	267'742.30	287'687.70	244'587.00	294'735.00	346'282.00

TJO: 01.06.2026

ANNEXE V
Masse salariale



MASSE SALARIALE : 2025				
	comptes 2025	BU 25	Var. RE vs BU CHF	Var. RE vs BU %
Charges salariales brutes	1'895'087	1'886'917	8'170	0.43%
Charges sociales	455'753	472'053	16'301	3.5%
Personnel intermédiaire	32'968	0	32'968	
Remboursements d'indemnités maladies & accidents	69'734	0	69'734	
Total de la masse salariale nette	2'314'074	2'358'970	44'896	1.90%

TJO: 01.06.2026



BILAN

No	Libellé	C2025	C2024	ECARTS
91 Actif		18'717'862.09	15'402'443.21	3'315'418.88
910 Disponibilités		4'062'624.81	2'379'245.46	1'683'379.35
9100 Caisse		410.00	1'958.65	-1'548.65
9100.02	Caisse - Greffe	410.00	1'958.65	-1'548.65
9101 Comptes de chèques postaux		11'822.04	212'174.63	-200'352.59
9101.01	PostFinance	11'822.04	212'174.63	-200'352.59
9102 Banques		4'050'392.77	2'164'372.58	1'886'020.19
9102.02	Banque Cantonale Vaudoise - c/c n° 0701.14.07	1'496'948.13	1'111'878.76	385'069.37
9102.04	Banque Cantonale Vaudoise - c/c Z 5553.50.11 Manifestations	2'191.67	2'697.62	-505.95
9102.06	Banque Migros - CH96 0840 1000 0679 4398 5	2'551'252.97	1'049'796.20	1'501'456.77
9109 Comptes de virement		0.00	739.60	-739.60
9109.02	Compte d'attente	0.00	-0.40	0.40
9109.04	A refacturer	0.00	740.00	-740.00
911 Débiteurs et comptes courants		7'774'208.31	5'172'029.65	2'602'178.66
9111 Comptes courants débiteurs		1'412'674.13	289'620.53	1'123'053.60
9111.01	Comptes courants ARSCO	1'150'000.00	0.00	1'150'000.00
9111.06	Concardis cartes de crédit	60.00	870.00	-810.00
9111.111	APEJ - compte-courant	246'688.04	234'760.12	11'927.92
9111.15	A.F.C. - impôts anticipés à récupérer	13'076.10	36'219.20	-23'143.10
9111.17	Centre Sportif des Rojalets	0.00	13'618.92	-13'618.92
9111.21	Gerofinance - compte-courant	2'649.99	4'152.29	-1'302.30
9112 Impôts à encaisser		6'157'859.12	4'712'322.76	1'445'536.36
9112.00	Administration Cantonale des impôts - PP/PM/IS	4'916'490.89	3'655'054.78	1'261'436.11
9112.02	Compensation RFFA	4'784.22	131.07	4'653.15
9112.09	Impôt anticipé fédéral supputé	1'236'584.01	1'057'136.91	179'447.10
9115 Autres débiteurs		201'948.31	157'596.46	44'351.85
9115.001	Débiteurs taxe déchets	517.00	517.00	0.00
9115.002	Débiteurs collectifs (ProConcept)	201'431.31	157'079.46	44'351.85
9115.02	Clinique dentaire - compte-courant	0.00	0.00	0.00
9119 Autres créances		1'726.75	12'489.90	-10'763.15
9119.01	T.V.A. - compte-courant	1'713.75	34.38	1'679.37
9119.03	T.V.A. - impôt préalable (ordures ménagères)	13.00	12'455.52	-12'442.52
912 Placements du patrimoine financier		196'603.50	196'603.50	0.00
9120 Titres et placements		196'602.50	196'602.50	0.00
9120.01	Titres	196'602.50	196'602.50	0.00
9120.03	Banque Migros - PTF 03.04.2023-03.04.2024	0.00	0.00	0.00
9123 Terrains et bâtiments du patrimoine financier		1.00	1.00	0.00
9123.01	Bâtiment Laiterie	1.00	1.00	0.00
913 Actifs transitoires		86'478.61	514'611.40	-428'132.79
9139 Actifs transitoires		86'478.61	514'611.40	-428'132.79
9139.00	Actifs transitoires	86'478.61	514'611.40	-428'132.79
914 Investissements du patrimoine administratif		6'071'891.17	6'584'538.81	-512'647.64
9141 Ouvrages de génie civil et d'assainissement		4'103'072.92	3'819'708.53	283'364.39
9141.22	Préavis 13/14 CHF 2'355'000 Construction d'une déchetterie	538'440.00	565'400.00	-26'960.00
9141.24	Préavis 08/16 CHF 607'600 Réfection route de Genève RC 2-B	154'280.00	161'700.00	-7'420.00
9141.25	Préavis 07/17 CHF 1'416'000 Aménagement parc central	1'184'490.00	1'238'352.00	-53'862.00
9141.26	Préavis 09/17 CHF 382'000 Réfection route Coppet - Commugny	41'535.00	51'926.00	-10'391.00
9141.27	Préavis 05/18 CHF 325'000 Réaménagement carrefour rte de l'Eglise	241'335.40	263'275.40	-21'940.00
9141.28	Préavis 06/19 CHF 506'200 réfection RC 6-C-S	171'972.50	187'607.50	-15'635.00
9141.29	Préavis 01/20 CHF 653'000 Réaménagement carrefour RC 2-B-P	416'672.69	432'112.69	-15'440.00
9141.31	Préavis 01/22 CHF 633'200 Réfection de la route de l'Eglise	113'712.29	117'924.29	-4'212.00
9141.33	Préavis 11/23 CHF 1'497'200 Réaménagement Vy-des-Mores	901'833.14	708'840.30	192'992.84
9141.34	Préavis 05/24 CHF 370'000 - Réfection ch. Fin Riondet Barrauraz	336'341.35	92'570.35	243'771.00
9141.35	Préavis 07/25 CHF 331'500 - Arrêt de bus "Commugny Centre"	2'460.55	0.00	2'460.55

Bilan 2025

No	Libellé	C2025	C2024	ECARTS
9143 Bâtiments et constructions à amortir		1'855'071.35	2'718'510.28	-863'438.93
9143.00	Immeubles et terrains amortis	1.00	1.00	0.00
9143.01	Terrain - Bois de la Mette	20'000.00	20'000.00	0.00
9143.07	Préavis 06/15 CHF 545'000 - Rénovation appartements Centre scolaire	0.00	292'350.00	-292'350.00
9143.08	Préavis 07/15 CHF 72'000 - Rénovation intérieure Centre scolaire	0.00	38'900.00	-38'900.00
9143.09	Préavis 03/16 CHF xxx'000 - Rénovation bâtiment de la laiterie	1.00	142'200.00	-142'199.00
9143.10	Préavis 03/19 CHF 45'200 Remplacement du chauffage laiterie	0.00	17'712.00	-17'712.00
9143.11	Préavis 03/20 CHF 53'150 - réfection du sol de la salle communale	34'389.80	40'124.80	-5'735.00
9143.12	Préavis 10/21 CHF 56'930.80 Remplacement des portes d'entrée du SAC	43'644.64	45'544.64	-1'900.00
9143.13	Préavis 03/22 CHF 234'300 Réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gymnastique	0.00	142'151.24	-142'151.24
9143.15	Préavis 08/22 CHF 167'310 Mise en conformité du centre scolaire	160'994.60	166'546.10	-5'551.50
9143.17	Préavis 10/25 CHF CHF 7'800'000 et 10/25 CHF 362'000 Rénovation énergétique du complexe scolaire	235'902.31	0.00	235'902.31
9143.47	Préavis 12/09 CHF 3'321'321 Construction du SAC	997'570.00	1'123'541.00	-125'971.00
9143.50	Préavis 07/11 CHF 1'033'333 - Transformation intérieure de la maison de commune	0.00	385'750.00	-385'750.00
9143.52	Préavis 02/24 CHF 322'000 - Réaménagement du cimetière	246'616.35	300'987.00	-54'370.65
9143.53	Préavis n°11/2024 CHF 120'550 Mise aux normes AEAI 1er étage de la maison de commune	115'951.65	2'702.50	113'249.15
9146 Mobilier, machines et véhicules à amortir		113'746.90	46'320.00	67'426.90
9146.04	Préavis 02/17 CHF 57&900 Tracteur pour la voirie	5'100.00	10'200.00	-5'100.00
9146.05	Préavis 04/23 CHF 60'200 Goupil G4M-Li9 pour la Voirie	24'080.00	36'120.00	-12'040.00
9146.06	Préavis 03/25 CHF 106'100 - Achat deux véhicules électriques	84'566.90	0.00	84'566.90
917 Autres dépenses à amortir		526'055.69	555'414.39	-29'358.70
9170 Autres dépenses à amortir		526'055.69	555'414.39	-29'358.70
9170.02	Préavis No 04/2015 CHF 42'422 Assainissement de stand de tirs	16'910.00	17'800.00	-890.00
9170.03	Préavis 10/19 CHF 101'000 Révision PGA + règlement communal	260'565.95	247'604.65	12'961.30
9170.04	Préavis 07/22 CHF 320'000 Sécurisation et amélioration de l'informatique	248'579.74	290'009.74	-41'430.00

No	Libellé	C2025	C2024	ECARTS
92 Passif		18'717'862.09	15'402'443.21	3'315'418.88
920 Engagements courants		949'715.48	562'260.67	387'454.81
9200 Créanciers		949'796.49	545'299.33	404'497.16
9200.02	Créanciers BDI	-0.10	-0.10	0.00
9200.020	Créanciers collectifs (ProConcept)	947'296.02	539'791.97	407'504.05
9200.04	Office d'impôt - impôt à la source	0.00	0.00	0.00
9200.07	Assurance maladie collective	0.00	0.00	0.00
9200.08	Caisse de compensation AVS	863.45	0.00	863.45
9200.09	Assurances LAA + complément	812.70	0.00	812.70
9200.10	CIP - Caisse de pension	-1'565.10	0.00	-1'565.10
9200.13	Créanciers salaires	2'389.50	5'507.44	-3'117.94
9200.14	Créanciers T.V.A.	0.02	0.02	0.00
9204 Participations et subventions à verser		0.00	0.00	0.00
9204.02	Compensation RFFA	0.00	0.00	0.00
9206 Comptes courants créanciers		0.00	0.00	0.00
9206.02	ORPC - c/c créanciers	0.00	0.00	0.00
9209 Autres engagements courants		-81.01	16'961.34	-17'042.35
9209.05	T.V.A. - impôts dus (Ordures ménagères)	-81.01	16'961.34	-17'042.35
925 Passifs transitoires		3'248'297.89	41'984.68	3'206'313.21
9259 Passifs transitoires		3'248'297.89	41'984.68	3'206'313.21
9259.00	Passifs transitoires	3'242'497.89	36'684.68	3'205'813.21
9259.01	Dépôt de garantie + arrhes	5'800.00	5'300.00	500.00
9259.02	Loyers encaissés d'avances	0.00	0.00	0.00
928 Financements spéciaux et fonds de réserve		1'303'403.86	2'021'370.52	-717'966.66
9280 Fonds alimentés par des recettes affectées		188'192.09	219'077.78	-30'885.69
9280.04	Fonds pour ordures ménagères et déchets	173'290.71	219'077.78	-45'787.07
9280.05	Fonds Hermenjat - cadeaux élèves de l'école de Commugny	14'901.38	0.00	14'901.38
9282 Fonds de réserve		1'115'211.77	1'802'292.74	-687'080.97
9282.02	Réserve pour projets futurs	309'271.36	829'771.36	-520'500.00
9282.05	Provision pour risques débiteurs	530'784.11	538'198.38	-7'414.27
9282.06	Réserve pour études transports régionaux	214'776.00	241'623.00	-26'847.00
9282.11	Fonds pour les loisirs et activités récréatives	0.00	64'000.00	-64'000.00
9282.12	Fonds pour le cimetière	0.00	37'500.00	-37'500.00
9282.13	Fonds pour plantation arbres	16'200.00	16'200.00	0.00
9282.14	Fonds pour personnes âgées dans le besoin	44'180.30	75'000.00	-30'819.70
929 Capital		13'216'444.86	12'776'827.34	439'617.52
9290 Capital		13'216'444.86	12'776'827.34	439'617.52
9290.00	Capital	13'216'444.86	12'776'827.34	439'617.52
99		439'617.52	-24'635.00	464'252.52
999		439'617.52	-24'635.00	464'252.52
999.9999 Résultat (comptes de fonctionnement)		439'617.52	-24'635.00	464'252.52
		439'617.52	-24'635.00	464'252.52

Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2025

Conseil communal

Législature 2021-2026

8 juin 2026

1 Introduction

La Commission de gestion (ci-après nommée la « COGE ») s'est réunie à plusieurs reprises cette année. Pour rappel, le rôle de la COGE est d'examiner et de relever s'il y a des points d'amélioration dans l'administration communale et dans la gestion des affaires par la municipalité. Les tâches qui incombent à la COGE sont fixées dans le règlement communal (Articles 37, 38 et 94 à 102). Parmi les tâches « obligatoires » figurent l'examen des comptes communaux et des comptes de la déchetterie, ainsi que de l'établissement d'un rapport sur ces comptes.

2 Remarques sur les comptes 2025

2.1 Situation financière générale de la commune

En 2025, la situation financière de la commune s'est améliorée par rapport à l'année 2024. Le budget 2025 prévoyait une perte de CHF 1'227'537, l'exercice 2025 s'est en fait soldé avec un bénéfice de CHF 439'618, soit une différence de CHF 1'667'155 par rapport au budget.

Les charges budgétisées pour 2025 s'élevaient à CHF 24'145'993, tandis que les charges effectives ont été de CHF 25'669'248-, soit une augmentation de CHF 1'523'254 (+6.3%) par rapport aux estimations.

Cependant, les revenus budgétisés en 2025 s'élevaient à CHF 22'918'456, tandis que les revenus effectifs ont été de CHF 26'108'866. soit une augmentation de CHF 3'190'410 (+13.9%) par rapport aux estimations.

Charges - principaux écarts

- *La Péréquation directe*, d'un montant de CHF 11'762'139 est plus importante que prévue dans le budget 2025 (CHF 10'309'036), soit une augmentation de CHF 1'453'103 ; à noter que le calcul de la péréquation directe de 2025 pour Commugny est en lien direct avec les revenus d'impôts de l'année 2025.
- *Amortissement supplémentaire* : La Municipalité a fait le choix stratégique d'allouer une part importante de l'excédent budgétaire à des amortissements supplémentaires. Cette démarche

visé en priorité les investissements achevés avant la rénovation du complexe scolaire (la – le SAC- Structure d'Accueil Communale- n'étant pas concerné par cette mesure), ainsi que d'anciens préavis. L'objectif est d'amortir l'intégralité de la valeur résiduelle de ces objets pour les ramener à CHF 0 au bilan.

- *Frais et charges impôts* : Certains frais de perception et d'ajustement d'impôt ont augmenté de CHF 168'039 mais sont largement compensés par les revenus d'impôts supplémentaires.
- On constate cependant plusieurs postes avec des charges moins élevées comme :
 - APEJ - baisse de CHF 262'782 (10%)
 - Honoraires - baisse de CHF 106'319 (16.6%)
 - Transports publics - baisse de CHF 68'299 (22%)
 - Masse salariale - baisse de CHF 44'896 (2%)

Les fonds de réserve ont été utilisés conformément aux engagements pris, notamment pour amortir les dépenses liées au préavis 03/2023, par un prélèvement sur le fonds de réserve « projets futurs », tel que prévu dans le préavis.

Revenus - principaux écarts

- En 2025, les recettes fiscales ont globalement augmenté par rapport au budget et aux comptes de l'année 2024 (la même situation que l'année 2024-2023), passant de CHF 19'271'020 budgétisés à CHF 21'268'667, soit une augmentation de CHF 1'997'687 (10.4%). Les hausses concernent :
 - L'impôt sur le revenu (+5.3 %)
 - L'impôt sur la fortune (+42.8 %)
 - L'impôt spéciale sur les étrangers (+111%)
 - L'impôt sur le bénéfice net des PM (+115%)
 - Droit de mutation (+32%)

Il est important de noter qu'une grande partie de l'augmentation des recettes fiscales est due à des ajustements d'impôt à la suite des résolutions de litiges (entre l'AFC et des contribuables) venant principalement des années 2018 et 2019.

- La Vente du Centre Sportif des Rojalets à ARSCO (voir préavis 07/2024) pour CHF 1'150'000 n'a pas été prévue dans le budget 2025. A noter que la vente est structurée avec des paiements échelonnés sur 13 ans.

Marge d'autofinancement

Alors que le budget initial tablait sur une marge négative, la marge d'autofinancement réelle s'établit en fin d'exercice à **CHF 1'682'834.60**. Il est cependant important de considérer que la marge brute d'autofinancement est aussi fortement influencée par la vente du Centre sportif qui a généré un produit exceptionnel comptable de CHF 1'150'000, le bien n'ayant plus de valeur au bilan communal. Toutefois, le paiement étant échelonné de 2025 à 2038, l'amélioration de la marge brute d'autofinancement doit être considérée comme exceptionnelle et non récurrente.

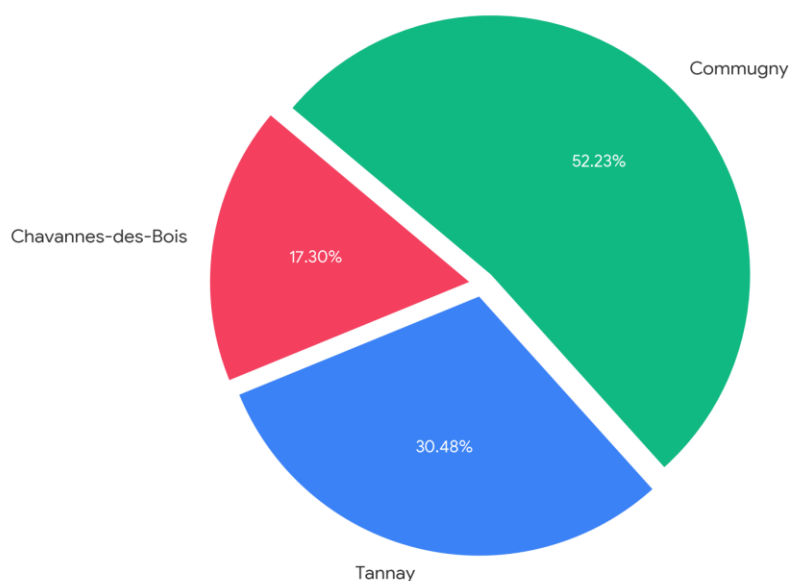
2.2 Déchetterie intercommunale



Les membres de la Commission de Gestion de la Commune boursière de Commugny se sont réunis le 16 mars 2026 sur convocation de la Municipalité, en présence de Mme Caroline Schaerer et de la Boursière Mme Thalia Joss.

Pour rappel, la répartition des coûts entre les 3 Communes se fait au nombre d'habitants au 31.12.2025 : 983 Chavannes-des Bois (17.3%), 1'732 Tannay (30.48%) et 2'968 Commugny (52.23%).

Répartition des coûts entre les communes au 31.12.2025



Charges

Pour l'année 2025, les charges de la déchetterie s'élèvent à CHF 561'362.78, légère diminution de CHF 5'397 (0.95%) par rapport au montant budgétisé, et une augmentation de CHF 9'830.18 (1.8%) par rapport aux charges de 2024.

A titre d'information, il nous a semblé intéressant de détailler la répartition des charges par type de déchets pour l'année 2025, comme suit :

Frais d'éliminations des déchets :

Société	Déchets	Montant	Pourcentage
CTS	Déchets verts	63 284 CHF	37.3 %
Transvoirie	Autres déchets	28 980 CHF	17.1 %
SADEC	Encombrants	27 064 CHF	15.9 %
SADEC	Plastiques	14 965 CHF	8.8 %
SADEC	Ordures	11 652 CHF	6.9 %
SADEC	DSM	23 741 CHF	14.0 %
TOTAL		169'686 CHF	100 %

Revenus

Les revenus de l'année 2025 (hors contributions communales) se montent à CHF 38'777.49, soit une augmentation de CHF 10'777.49 par rapport au budget. Ces recettes proviennent du remboursement de frais, rétrocession TEA sur le verre, et la ristourne sur l'éliminations des déchets.

Conclusion

Conformément à son mandat la Commission de Gestion de la Commune de Commugny a pu s'assurer que les comptes annuels de la déchetterie intercommunale de l'année 2025 sont tenus en conformité avec le règlement et les conventions. Un rapport a été remis aux commissions de gestion des communes membres.

3 Remarques générales sur la gestion des affaires

La COGE a constaté une gestion rigoureuse des affaires et des finances communales, menée dans le respect de la réglementation en vigueur.

4 Recommandations

4.1 Recommandations des années précédentes

2020.3	Communication : Délais « municipalité – commissions » : à la suite du renvoi d'une demande de préavis à une/des commission/s, la municipalité devrait convoquer la/les commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport.
Municipalité	La Municipalité présentera un préavis sur la révision du Règlement du conseil communal en 2025. Les chiffres de population du SCRIS pour 2024 démontrent que la population de Commugny reste en dessous de 3'000 habitants au 31 décembre : par conséquent

	<i>aucune modification supplémentaire n'est nécessaire concernant le passage au mode de scrutin proportionnel.</i>
COGE	La COGE recommande de laisser ce point en attente jusqu'à acceptation du préavis relatif à la révision du Règlement du conseil communal en 2026.

5 Conclusion

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, sur la base de l'analyse détaillée de la gestion, des comptes et du budget 2025, ainsi que de la vérification des justificatifs comptables et de divers pointages, la Commission de Gestion constate que la municipalité a géré avec grand soin les affaires communales.

Nous estimons que les finances communales ont été tenues avec rigueur et tenons à saluer le travail accompli par l'exécutif et l'administration tout au long de l'année. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à la boursière pour la qualité, la clarté et la transparence de son travail.

Par conséquent, la Commission de Gestion, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de Commugny d'accepter le préavis municipal 04/2026 concernant les comptes et le rapport de gestion 2025, et de donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

La Commission de Gestion :

Commugny, le 8 juin 2026

Daniel Flesher (Président)

Nadine Giger

Edivanda Mugrabi

Sindy Pirrello

Thibault Claris
